

AVENANT

Entre,

Grand Chambéry, représenté par son Président,

Et

Le Syndicat Mixte des Stations des Bauges (SMSB), représenté par son Président,

Et,

La Société d'Economie Mixte des Stations des Bauges, représentée par son Président

Grand Chambéry, par convention de mandat d'octobre 2018, a chargé la SEM des Bauges d'opérations d'investissement.

A la suite du transfert de compétence entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges institué par arrêté préfectoral du 11 octobre 2018, ce dernier reprend les engagements de Grand Chambéry à l'égard de la SEM des Bauges.

Le présent avenant à la convention a pour objet d'acter ce changement de contractant. Le Syndicat mixte des stations des Bauges est ainsi substitué à Grand Chambéry dans ses droits et obligations.

A Chambéry, le

Le Président de Grand Chambéry

Le Président de SMSB

Le Président de la SEM des Bauges